

Annexe complémentaire 2 :

**Autorisation foncière des propriétaires de la
parcelle 0B 783**

REÇU

Le 04 MAI 2026

Suivi par : Jérémie DEBARD
jdebard@reoges.frN/Réf : SE/320768
Objet : Étude de prospection des calcaires profondsMme VERDIER Née LARACINE Gilberte
Strada di San Martinu
590 Fiorino
20144 ZONZA
CORSE

Saint-Genis-Pouilly, le 13 mars 2026

Madame,

La diversification des ressources en eau, inscrite au PGRE, constitue un axe majeur pour la mise en œuvre d'une solution durable de gestion et de préservation des ressources en eau du territoire Gessien.

Dans cet objectif, la Régie des Eaux Gessiennes a entrepris la recherche de ressources en eau issues des calcaires profonds, affichée au contrat eau et climat. De récentes études comprenant analyse cartographique, interprétation des données de programme Genevois de la promotion de la géothermie, modèle géologique structural du bassin Genevois, ont confirmé le potentiel quantitatif et qualitatif de ces réservoirs calcaires comme ressource en eau potable.

Parmi les sites étudiés, nous avons identifié le secteur de Fossiaux, parcelle B 783, commune de Sergy, comme revêtant un caractère d'intérêt, sur lequel nous souhaitons réaliser un forage d'exploitation. Le terrain vous appartenant, nous avons exposé ce sujet lors de notre rencontre avec M. Laracine le 21/01/2026.

Après validation du programme annuel d'investissement par le conseil d'administration de la Régie des Eaux Gessiennes puis la finalisation des études, nous envisageons de mener cette opération au cours de l'automne 2026.

Préalablement aux travaux, nous souhaitons formaliser l'autorisation d'exécution de ce forage d'exploration, c'est pourquoi, afin de recueillir votre accord, nous nous permettons de vous adresser deux courriers identiques :

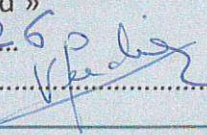
- Le premier exemplaire est à conserver.
- Le second devra nous être retourné signer et complété de la mention "Bon pour accord".

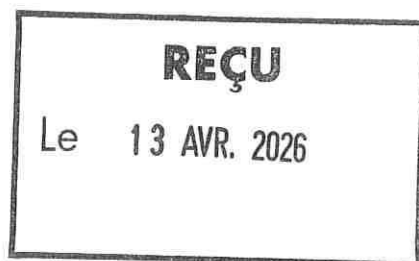
Vous remerciant par avance pour la suite que vous donnerez à notre demande et restant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur de la Régie des Eaux Gessiennes
Mathieu FUSEAU

« Bon pour accord »

Date : 27/04/2026

Signature : 



Suivi par : Jérémie DEBARD
jdebard@reoges.fr

M. Jean-Edouard LARACINE
123 chemin des granges

N/Réf : SE/320767
Objet : Étude de prospection des calcaires profonds

01630 SERGY
FRANCE

Arrivé: 321917	//P220903
Etude de prospection des calcaires profonds -	
Reçu: 13/04/2026	
Rep : 13/05/2026	
REG - S. E	

Saint-Genis-Pouilly, le 13 mars 2026

Monsieur,

La diversification des ressources en eau, inscrite au PGRE, constitue un axe majeur pour la mise en œuvre d'une solution durable de gestion et de préservation des ressources en eau du territoire Gessien.

Dans cet objectif, la Régie des Eaux Gessiennes a entrepris la recherche de ressources en eau issues des calcaires profonds, affichée au contrat eau et climat. De récentes études comprenant analyse cartographique, interprétation des données de programme Genevois de la promotion de la géothermie, modèle géologique structural du bassin Genevois, ont confirmé le potentiel quantitatif et qualitatif de ces réservoirs calcaires comme ressource en eau potable.

Parmi les sites étudiés, nous avons identifié le secteur de Fossiaux, parcelle B 783, commune de Sergy, comme revêtant un caractère d'intérêt, sur lequel nous souhaitons réaliser un forage d'exploitation. Le terrain vous appartenant, nous vous avons exposé ce sujet lors de notre rencontre le 21/01/2026.

Après validation du programme annuel d'investissement par le conseil d'administration de la Régie des Eaux Gessiennes puis la finalisation des études, nous envisageons de mener cette opération au cours de l'automne 2026.

Préalablement aux travaux, nous souhaitons formaliser l'autorisation d'exécution de ce forage d'exploration, c'est pourquoi, afin de recueillir votre accord, nous nous permettons de vous adresser deux courriers identiques :

- Le premier exemplaire est à conserver.
- Le second devra nous être retourné signer et complété de la mention "Bon pour accord".

Vous remerciant par avance pour la suite que vous donnerez à notre demande et restant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'accepter, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

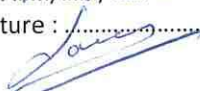
Le Directeur de la Régie des Eaux Gessiennes

Mathieu FUSEAU

Bon pour accord

« Bon pour accord »

Date : 7.4.26

Signature : 



Suivi par : Jérémie DEBARD
jdebard@reoges.fr

N/Réf : SE/320769
Objet : Étude de prospection des calcaires profonds

Arrivé: 321916	//P220903
Etude de prospection des calcaires profonds -	
Reçu: 13/04/2026	REG - J D
Rep : 13/05/2026	
REG - S. E	

**REÇU**

Le 13 AVR. 2026

Madame LARACINE Claude
213 Route de Thoiry
01630 SERGY

Saint-Genis-Pouilly, le 13 mars 2026

Madame,

La diversification des ressources en eau, inscrite au PGRE, constitue un axe majeur pour la mise en œuvre d'une solution durable de gestion et de préservation des ressources en eau du territoire Gessien.

Dans cet objectif, la Régie des Eaux Gessiennes a entrepris la recherche de ressources en eau issues des calcaires profonds, affichée au contrat eau et climat. De récentes études comprenant analyse cartographique, interprétation des données de programme Genevois de la promotion de la géothermie, modèle géologique structural du bassin Genevois, ont confirmé le potentiel quantitatif et qualitatif de ces réservoirs calcaires comme ressource en eau potable.

Parmi les sites étudiés, nous avons identifié le secteur de Fossiaux, parcelle B 783, commune de Sergy, comme revêtant un caractère d'intérêt, sur lequel nous souhaitons réaliser un forage d'exploitation. Le terrain vous appartenant, nous avons exposé ce sujet lors de notre rencontre avec M. Laracine le 21/01/2026.

Après validation du programme annuel d'investissement par le conseil d'administration de la Régie des Eaux Gessiennes puis la finalisation des études, nous envisageons de mener cette opération au cours de l'automne 2026.

Préalablement aux travaux, nous souhaitons formaliser l'autorisation d'exécution de ce forage d'exploration, c'est pourquoi, afin de recueillir votre accord, nous nous permettons de vous adresser deux courriers identiques :

- Le premier exemplaire est à conserver.
- Le second devra nous être retourné signer et complété de la mention "Bon pour accord".

Vous remerciant par avance pour la suite que vous donnerez à notre demande et restant à votre disposition pour vous fournir tous renseignements complémentaires, nous vous prions d'accepter, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Bon pour accord

« Bon pour accord »

Date : 22.07.2026

Signature : 

Le Directeur de la Régie des Eaux Gessiennes
Mathieu FUSEAU

